

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 mai 2016

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Convention d'occupation du domaine public pour l'implantation d'un kiosque à journaux sur le quartier des Blagis avec la société Mediakiosk

Rapporteur : Sylvie Bléry-Touchet

Le secteur de la presse connaît des mutations importantes : développement de la diffusion numérique, presse gratuite,...

Néanmoins, la presse sous forme de papier représentait encore 4,5 milliards d'exemplaires en France en 2013.

L'existence de points de vente de presse constitue par conséquent un élément important dans les territoires.

La fermeture de la papeterie-presse située rue du Docteur-Roux, non suivie d'une reprise pour cause de rentabilité insuffisante, suivie de la fermeture du point tabac-presse qui était situé avenue de Bourg-la-Reine, ont créé un réel déficit dans le secteur des Blagis.

Après étude de plusieurs options, la Ville s'est rapprochée de la société Mediakiosk pour l'implantation d'un kiosque à la rentrée de septembre sur le parvis du centre commercial. Le gérant de la brasserie Le Patio a accepté d'être l'exploitant de la presse mais également d'autres produits autorisés et complémentaires.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver le projet de convention avec Mediakiosk pour l'implantation du kiosque à journaux d'une superficie de 18,39 m². Il s'agit d'une occupation précaire du domaine public à des fins privatives pour une durée de quinze ans.

Les frais d'installation, de fonctionnement, d'entretien, d'éclairage et de chauffage sont à la charge de Mediakiosk ainsi que les éventuels frais de déplacement ou de reconstruction.

La Ville percevra une redevance pour l'occupation commerciale du domaine public à compter du mois de septembre sur la base de 38,91 €/m²/an au titre de l'année 2016 soit 715,55 € par an valeur 2016. Cette redevance sera révisable tous les ans.